



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Nord

Inspection de Lille2/Lomme

Groupe Scolaire SAND

Affaire suivie par :
Sébastien BRICOUT
Tél : 03 20 92 42 66
Mél : ce.0591652a@ac-lille.fr
37 Av. de la République
59160 LOMME

Procès-verbal du Conseil d'Ecole n°2 du 14/03/24

Présents :

Enseignantes et enseignants : Mesdames LETAILLEUR, CARDON, DELPIERRE, LAGACHE, FONTAINE, LAMARCHE, STATIUS, ELVIRA, COTTEAU, LAVALETTE DEBROCK, DETHOOR, MAZURE, CLARIDGE, MONCHIET QUATANNENS, VERCAIGNE, POULLY, Monsieur GENELLE

ATSEM : Mme HOTTIN

Représentants des Parents d'Elèves : Mesdames FONTAINE, BOCA, KLEIN BAUDOIN, ELLART, DAME, PLANCKE, ZIANE

Représentants de la municipalité : Mme LEROY, M. BUTSTRAEN

Délégué Départemental de l'Education Nationale : M. MILLAIRE

Absents excusés :

Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale

M. le Maire

Enseignantes et enseignants : Mme GLACHANT

Représentants des parents d'élèves : Mesdames PILLAS, INCI, LIOTARD, AVCI, EL JADARTI, FACON, BENAGROUBA, Messieurs DECATS, MAES, WILLIG

Ordre du jour :

1. Le pôle musique
2. Le programme pHARe
3. L'évaluation de l'école
4. Les partenaires de l'école
5. La carte scolaire et les prévisions pour la prochaine année scolaire
6. Les questions diverses remises par les Représentants des Parents d'Elèves

1. Le pôle musique

Le pôle musique a été créé en 2019. La convention est en cours de renouvellement cette année avec réengagement des partenaires existants comme la Ville de Lomme et l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, le Théâtre du Grand Bleu, la Maison Folie Beaulieu, mais aussi recherche de nouveaux partenaires. Il s'agira avec ces différents partenaires d'organiser un parcours adapté à chaque niveau de l'enfant sur l'ensemble de sa scolarité en école primaire.

Des aménagements ont déjà été mis en place cette année scolaire : salles et équipements, même intervenant sur tout un cycle.

L'école participera à la Semaine de l'Education organisée par la Ville de Lomme sur le thème « Jouer dehors » du mercredi 22 mai au mercredi 29 mai 2024. Durant cette semaine, toutes les activités liées au pôle musique seront animées en extérieur ; de même, la classe orchestre CM2 sera transplantée. Les lieux à définir sont la place Jaurès ou le parc Rosa Park.

Aussi, La salle Olympia est réservée pour les 3 et 10 juin afin de proposer aux parents des élèves de maternelle comme d'élémentaire des restitutions des apprentissages de l'année scolaire.

Enfin, une restitution musicale est programmée lors de la fête de la musique le 21/06 à Rosa Park ou sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

2. Le programme pHARe

Dans le cadre de la lutte contre le harcèlement, le protocole Phare visant à détecter des situations de harcèlement scolaire se voit complété cette année par le programme Phare visant à la prévention. Ce programme concerne l'élémentaire, du CP au CM2, avec des modules d'apprentissage et de sensibilisation de 10h par classe et participation à certaines opérations de l'Education Nationale ou de la municipalité :

- CP : égalité filles – garçons et les stéréotypes
- CE1 : égalité filles – garçons, les émotions et l'empathie
- CE2 : le harcèlement, les émotions, l'empathie, tous égaux – tous différents
- CM1 : le harcèlement, le handicap, l'empathie, l'exclusion, le racket, le Safer Internet Day (les dangers d'Internet)
- CM2 : Permis Internet Classes avec intervention de la Police Municipale et intervention d'une avocate spécialisée sur le thème des réseaux sociaux

3. L'évaluation de l'école

L'auto-évaluation s'est déroulée du 08/01/24 au 18/03/24 :

- Evaluation de l'ancien projet d'école
- Enquête de l'école auprès des élèves, parents, enseignants et personnels non enseignants
- Enquête des services périscolaires auprès des parents
- Analyse des résultats aux évaluations nationales.

Ces enquêtes ont été réalisées via l'application formulaire disponible sur l'ENT. Cela a permis une économie non négligeable de papier et une analyse plus aisée des réponses. Le taux de participation des familles est d'environ 40% des responsables légaux.

L'évaluation externe aura lieu le 08/04/24 : visite et échanges avec un IEN et son équipe évaluatrice dont l'objectif est d'orienter les axes et actions pour la construction du nouveau projet d'école.

4. Les partenaires de l'école

L'APE et les parents élus pourront communiquer sur l'ENT de l'école via un ou deux blogs distincts, sous couvert du directeur. L'objectif est de favoriser la communication avec les familles et de donner aux parents élus davantage de représentativité des familles, pour les conseils d'école comme pour les problématiques individuelles.

Projet d'aménagement d'une salle dédiée à la parentalité pour des utilisations régulières de l'APE en lien avec l'école et le Service Parentalité de la Ville de Lomme (temporairement et sous réserve de pouvoir libérer ce local utilisé pour du stockage). Cette salle, située à l'entrée côté rue Jaurès serait aussi utilisée comme salle d'activités et parentalité sur les temps périscolaires.

Projet avec l'Ecole de Musique et de Danse pour permettre à des élèves, dès le CP de visiter l'école de musique en assistant à un concert.

La liaison avec le collège est riche de projets dont en place cette année l'intervention hebdomadaire de deux assistantes en Anglais et en Espagnol dans les classes de CM1 et CM2, celle du professeur d'EPS dans le cadre de l'option Handball ainsi que la journée d'intégration en 6^{ème} du 18/12/23 et d'activité au collège dans le cadre du projet « Artistes en herbe » ou encore un conseil de classe CM2-6^{ème} qui permettra aux élèves de 6^{ème} de répondre à toutes les questions des CM2 sur le collège.

Nous remercions l'APE et la Ville de Lomme d'avoir permis de communiquer l'organisation des portes ouvertes du 16/02/23 sur leurs pages Facebook. La fréquentation de ces portes ouvertes a augmenté comparé à l'année dernière et cela a surtout permis de diffuser une image attrayante de l'école.

5. La carte scolaire et les prévisions pour la prochaine année scolaire

Avec une fermeture de classe programmée pour la rentrée prochaine, l'école comptera alors 14 classes et un dispositif ULIS. Cette fermeture fait suite à des pertes successives d'effectifs ces dernières années : départs de citadins vers les campagnes, diminution de la natalité.

Avec pour septembre 2024 une prévision de 308 élèves (hors élèves ULIS) pour 14 classes, l'effectif moyen par classe serait de 22 élèves contre 21,4 à la rentrée précédente. A cet effectif estimé, il faut ajouter 12 élèves ULIS et les potentielles arrivées supplémentaires de l'école maternelle voisine.

Le tableau suivant montre l'évolution des effectifs et l'effectif moyen, hors prise en compte des ULIS et des TPS depuis 2018 :

Rentrée scolaire	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectif hors TPS et ULIS	361	364	367	338	305	321	308
Nombre de classes hors ULIS	15	15	15	15	15	15	14
Effectif moyen par classe	24.6	24.2	24.4	22.5	20.3	21.4	22

Cet effectif moyen permettrait de scolariser des groupes de 4 à 6 tous petits (TPS) inclus dans les classes de PS et MS. Ils seraient accueillis de préférence le matin, progressivement dans le courant de l'année scolaire, dès que la propreté sera acquise. Bien que les élèves ULIS ne soient pas comptabilisés, ils sont bien inclus dans les classes.

Ces chiffres seront actualisés dans le courant du mois de juin, selon les nouvelles arrivées et départs et peuvent encore évoluer jusqu'en septembre.

6. Les questions diverses remises par les Représentants des Parents d'Elèves

- Quelles sont les actions mises en place au sein de l'établissement dans le cadre du programme Phare ?

Ce sujet a été évoqué dans le second paragraphe.

- Est-ce qu'un rappel du règlement concernant l'apport de jouets à l'école, peut être fait à tous les enfants ?

Ce rappel au règlement peut être fait en classe par les enseignants mais aussi aux parents via la messagerie car ceux-ci peuvent et doivent contrôler ce qu'apportent les élèves. Aussi, cela permettrait d'alléger les cartables.

- De nombreux enfants se plaignent de la limitation de l'accès aux toilettes. Est-il possible de permettre l'accès aux toilettes dès que les enfants le souhaitent ? Notamment lors des temps d'accueil le matin et le midi, et pendant l'étude.

L'accès aux toilettes est certes limité mais n'est pas interdit pour autant. Lors des récréations, les enseignant-e-s conduisent leur groupe classe aux toilettes puis ces locaux sont refermés. Un élève peut demander à y aller s'il en a besoin pendant la récréation ou es temps d'accueil. Aussi, les toilettes adultes à l'intérieur du bâtiment sont accessibles pendant le temps scolaire.

Cette organisation permet de solutionner les problématiques de sécurité et d'hygiène dans les toilettes. Ces locaux, faute d'une surveillance permanente sont des zones de non droit et de non-respect de la propreté. Cette propreté et le sentiment de sécurité sont d'ailleurs un sujet important d'après les enquêtes menées auprès des parents et des élèves : cela concerne environ un tiers des personnes questionnées, autant pour les filles que pour les garçons.

- Concernant les devoirs du mardi, est-ce que M. Lenoble pourrait venir en échanger pendant le conseil d'école afin de trouver une cohérence dans les pratiques ? (Mise en place de l'étude le mardi ? arrêt des devoirs le mardi ? Possibilité que les enfants fassent leurs devoirs seuls pendant la garderie ?)

Concernant l'école, il n'est pas envisageable de supprimer les devoirs pour le mercredi ; cela ne serait pas cohérent à son engagement contre l'absentéisme du mercredi. Concernant le service périscolaire, il n'est pas possible par les personnels municipaux de mettre en place l'étude le mardi soir d'instaurer une solution intermédiaire. Il appartient aux parents représentants de solliciter les élus de la municipalité pour évoquer cette problématique.

- Est-il possible d'acter la mise en place à la cantine de « petite faim, grande faim » ?

Le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire sera mis en place sur l'école l'année scolaire prochaine. La question des parents consiste, en attendant, que les élèves soient simplement questionnés au sujet de leur faim avant d'être servis. Il appartient aux parents représentants de solliciter les élus de la municipalité pour évoquer cette problématique.

- Le projet de brossage des dents le midi avait été initié avant la covid, les enfants avaient ramené une trousse avec brosse à dents, dentifrice et gobelet. Après le confinement, le projet a été arrêté. Serait-il possible de le remettre en place ?

Une concertation interne au service périscolaire est envisagée pour évaluer la faisabilité de la remise en place de ce projet.

Clôture :

Prochain conseil d'école le jeudi 13/06/24 à 17h45 en salle de motricité.

Directeur :



Secrétaire de séance :



Parent d'élève élu :

